



Bulletin Municipal - décembre 2017



Madame, Monsieur,

Voici venu le plaisir du bulletin municipal retraçant les événements qui ont mené la vie de notre commune.

Les fêtes de fin d'année ponctuent la fin d'une année 2017 riche en réalisations. Mais de nombreux projets verront le jour en ce début d'année 2018 : remise en route de la nouvelle station d'épuration, création d'un lotissement vers l'ancienne gare, Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) à la mairie, travaux de sécurisation des usagers de la route sur la commune, ...

Même si certains habitants du village pourraient subir quelques désagréments, ce sera toujours dans l'optique d'améliorer les services et la vie de nos concitoyens.

Notons que l'environnement communal est de plus en plus bouleversé par des « transferts de compétences » avec la loi « Notre » et dans le cadre de la communauté de communes du Val Marnaysien. A l'école, le retour aux 4 jours s'annonce. La fiscalité professionnelle unique (FPU) a été adoptée par la CCVM pour harmoniser ce territoire et la Clect (commission locale d'évaluation des charges transférées) sera créée début 2018. A propos de la modification de notre environnement, un axe impacte les finances à savoir la diminution des dotations d'état. Le 100ième Congrès des maires de France a adopté une résolution générale pour négocier avec les associations d'élus locaux un contrat de mandature. Pour l'instant, celle-ci a été absorbée par notre gestion sans avoir besoin de faire appel à des augmentations des taxes prélevées par la commune. Le conseil municipal sera attentif à tous ses changements et à ses grandes orientations.

Avec les membres du conseil municipal, nous souhaitons à tous, sans oublier les enfants et nos anciens, une bonne année 2018 pleine de projets, de vie et d'énergie.

Joël BERGER, maire



Comme d'habitude, l'association Flor'anim a réalisé une crèche avec tous les personnages et une décoration sur la place du village de toute beauté, pour le bonheur des petits et des grands. Merci pour votre travail et votre dévouement.



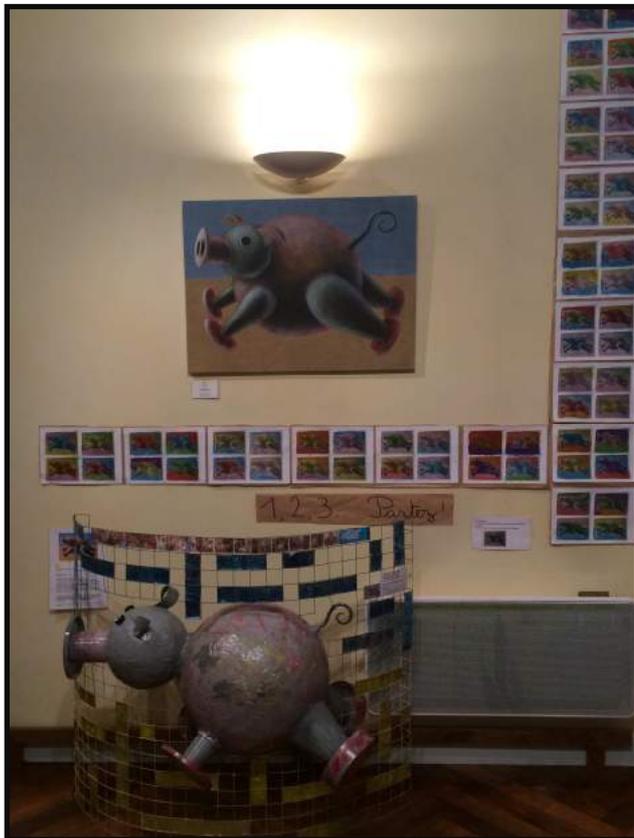
Suite aux élections municipales complémentaires du 24 septembre 2017, l'équipe municipale a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux élus : Antoine COTTIN, agriculteur à Emagny, qui souhaite s'investir dans le domaine des travaux, d'aménagements et sécurité et Martial DARDELIN, retraité, qui, engagé au cours de sa vie professionnelle à des postes à responsabilité pour des organisations associatives ou publiques, s'investira dans la journée citoyenne et la vie sociale.

EXPOSITION : L'ANIMAL

Une exposition d'œuvres originales sur le thème de l'animal de l'ASCAP s'est déroulée du dimanche 10 décembre au samedi 16 décembre à la mairie d'Emagny. Etaient également exposées les reproductions des œuvres originales des élèves d'Emagny.



Lithographie de Séchas Alain



Les enfants ravis
de
présenter leurs
œuvres





« La journée citoyenne » et le projet de réaménagement de l'ancien camping

Dans sa séance du 27 novembre 2017, le Conseil municipal a décidé le principe de l'adhésion gratuite de la commune au mouvement de « la Journée citoyenne ». Créée à l'initiative d'une commune rurale alsacienne en 2008, c'est aujourd'hui plus de 1300 communes rurales ou urbaines, de toutes tailles, qui s'investissent pour faciliter la mobilisation des habitants, dans la bonne humeur, afin de participer à des chantiers citoyens.

Le principe de cet événement est simple : mobiliser les habitants dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration de leur cadre de vie, en leur donnant le sens de l'initiative. Cette journée favorise la communication entre habitants, toutes générations confondues.

Le fonctionnement de la journée citoyenne est basée sur le volontariat, et chacun a la **liberté** d'y participer. Elle permet d'impliquer tous les participants dans un esprit d'**égalité** privilégiant le partage des compétences, et contribue à susciter un vivre ensemble durable dans une déclinaison concrète de la **fraternité**.

La contribution au mieux vivre de la commune se traduit par des chantiers proposés concernant des biens publics utilisés et visibles par tous, dans des domaines variés pour que chacun y trouve un intérêt.

A titre d'exemple, les chantiers peuvent concerner les espaces verts et le fleurissement (plantations d'arbres, taille de haies, semis..), des petits travaux (peinture, remise en état de bordures..), la propreté des lieux publics ou encore des actions de sensibilisation (à la propreté canine, à la biodiversité, au civisme..).

Pour le lancement de la première journée citoyenne en 2018, il est proposé d'engager un chantier autour du projet de réaménagement du parc de l'ancien camping.

Martial Dardelin, conseiller municipal et très engagé dans le réseau national des communes adhérentes au mouvement de « La journée citoyenne », proposera au cours du mois de janvier une première réunion publique avec toutes les personnes qui le souhaitent.

Tous les participants seront associés à la définition du projet, à la conception des activités qui pourront y être développées et à l'organisation concrète des opérations sur un phasage pluriannuel.

Le projet sera soutenu par le Conseil municipal.

Restauration de la rivière la Lanterne

Les communes riveraines du cours d'eau La Lanterne, département du Doubs, s'engagent dans un projet de restauration hydromorphologique des écosystèmes aquatiques associés à la rivière. La qualité de la Lanterne s'est détériorée au fil du temps avec l'imperméabilisation des sols due à une forte urbanisation, principalement sur le secteur amont du ruisseau : les crues de la Lanterne sont donc plus fréquentes érodant les berges déjà fragilisées par une population importante de ragondins créant des embâcles.

Une enquête a été diligentée par la préfecture du 5 septembre 2017 au 5 octobre 2017. Le dossier est consultable en mairie ou sur le site internet de la préfecture. Les objectifs de restauration sont destinés à améliorer les conditions d'habitat général du cours d'eau de petit gabarit comprenant à la fois une zone de tête de bassin et une partie en relation avec un cours d'eau de plaine. Les espèces ou taxons cibles présentent donc des exigences écologiques variées.



Plusieurs scénarii ont été proposés et l'enquête porte sur le scénario 1 qui est le programme le plus ambitieux.

La compétence ruisseau est assumée par la communauté de Communes du Val Marnaysien. La commune d'Emagny ne dispose plus de cette compétence. Néanmoins un avis du Conseil Municipal a été sollicité.

Des actions d'aménagement en déblais/remblais avec recharge sédimentaire et plantation de ripisylve ainsi que des recharges sédimentaires sont à prévoir.

Le recensement de la population de votre commune se déroulera du 18 janvier au 18 février 2018.

À quoi ça sert ? C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement.

Comment ça marche ? Votre commune a recruté 3 agents recenseurs



Laura BULLE



Emmanuel NEVOYER



Daniel EDELIN

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site **le-recensement-et-moi.fr**. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants dans l'appartement, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte

Le maire de la commune signe le récapitulatif de l'enquête et envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Merci à vous de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.



Rechercher

ABONNEMENT LETTRE D'INFORMATIONS

Nom

Prénom

Adresse électronique

Je m'abonne !

Le site internet très dynamique et avec un contenu renouvelé toutes les semaines permet d'avoir des informations détaillées sur toutes les actions engagées par la commune et aussi avec les acteurs incontournables de votre territoire que sont la CCVM, les associations, l'office du tourisme ...etc.

Si vous souhaitez recevoir la lettre hebdomadaire d'Emagny via votre téléphone portable, rendez vous sur le site internet : **www.emagny.fr** et inscrivez vous en utilisant le bulletin qui se trouve en bas de la page d'accueil du site (voir photo ci contre)



La commune d'Emagny s'étend sur un vaste territoire, environ 5.15 km². L'entretien des espaces verts représente une grande partie du temps de travail du service technique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi « **de transition énergétique pour la croissance verte** » (qui reprend la loi Labbé), oblige à repenser totalement l'entretien et même la conception des espaces publics végétalisés. Même sur les cas particuliers (cimetières, infrastructures de transport, certains terrains de sport,...), l'usage des pesticides est désormais fortement restreint : les désherbants chimiques (herbicides) sont totalement proscrits. Pour lutter contre les parasites animaux (insectes, limaces,...) et contre les champignons parasites, seuls restent utilisables les produits autorisés en agriculture biologique.

En 2016 une étude a été commandité par la CCVM pour le compte de la commune d'Emagny. Il en ressort qu'Emagny est bon élève dans le respect des règles.

Le service technique utilise très peu de produits phytosanitaires : seul un tronçon de trottoir sur une cinquantaine de mètres le long de la grande rue, le cimetière et les abords extérieurs du terrain multisport sont concernés.

A propos du cimetière de Pin qui vient d'être baptisé cimetière de Pin et d'Emagny. Il a été nettoyé, débroussaillé, désherbé par les employés communaux de Pin et d'Emagny. La grille d'entrée a été repeinte.

D'autres travaux d'aménagements dans le futur sont à prévoir : aménagement d'un columbarium, création d'un jardin funéraire ...

Vous pouvez vous procurer le règlement du cimetière à la mairie d'Emagny ou depuis le site internet à l'adresse suivante : <http://emagny.fr/reglement-cimetiere-de-pin-demagny/>

Afin de ne plus utiliser de phytosanitaires dans l'avenir, la commune prévoit de réfléchir à une solution concertée avec Pin pour l'entretien du cimetière et d'acheter des désherbants bio-contrôlés pour la zone du terrain multisports.



Le château d'eau : deux réservoirs pour 300 m³

Un inventaire complet des compteurs a été réalisé il permet de constater que 69% des 350 compteurs recensés doivent être remplacés par des compteurs neufs, en effet ces compteurs ont tendance à sous compter les volumes transités. Le service technique de la commune s'occupera de ces travaux.

La production d'eau potable est assurée par la commune grâce à un puits de captage situé dans le camping. Ce puits contient 7 drains à 4,1m de profondeur pour un débit de 25m³/h. L'eau est prélevée par 2 pompes de débit nominal 21 et 13 m³/h fonctionnant alternativement. L'eau subit une désinfection. Ce traitement se fait par rayonnement UV au niveau de la station de pompage.

Station de pompage des eaux de l'ognon

Le temps de séjour des eaux dans les réservoirs est important, lors des analyses d'eau on constate parfois la présence de bactéries. Afin de remédier à ce problème, il est prévu prochainement d'installer un système de chlorage automatique directement à l'intérieur de celui-ci.

Lors des essais sur les vannes de sectionnement, NALDEO a indiqué que certaines ne fonctionnaient pas, elles seront remplacées ou réparées selon leur état d'usure. Il est aussi préconisé d'installer 3 nouvelles vannes de sectionnement grande rue.

Par ailleurs, un PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissement) pourra être un bon moyen de donner une vision prospective et synthétique aux élus sur plusieurs années. Cette étude peut être consultée sur demande à la mairie d'Emagny.



Une étude complète du réseau d'eau réalisée par NALDEO

En 2016 la société NALDEO a réalisé une étude complète sur le réseau d'eau potable à Emagny. Le diagnostic permet de constater un bon rendement de distribution d'eau potable avec un indice de perte faible. Malgré tout il a été identifié quelques fuites d'eau sur le réseau qu'il conviendra de colmater afin d'avoir un rendement optimum.



La station d'épuration fonctionne !

Depuis le 28 juin 2013, notre nouvelle station d'épuration est arrêtée ... Certes, l'ancienne station ne fonctionnait plus depuis au moins 8 ans. Depuis juin 2017, c'est MTS (Matériaux et Travaux spéciaux) de l'entreprise Freyssinet qui a travaillé avec Scirpe, IRH-Antéa et Socotec.

Des travaux herculéens ont été effectués ! Nous en sommes maintenant à 19 réunions de réparations et de travaux. La réparation est aujourd'hui complète et tous les futs sont réparés, complétés et opérationnels.

C'est une sorte de victoire pour note commune! Il reste à effectuer les quelques travaux nécessaires pour cette fin de travaux et le planning de l'entreprise Scirpe devrait être opérationnel fin mars début avril. En effet, toutes les vérifications de pompes, tuyauteries, équipements électriques et électroniques demandent à être revus en liaison avec la police de l'eau, ...

Bien entendu, nous ferons visiter ces travaux lorsque les entreprises auront terminé les leurs et nous veillerons à ce que la mise en route soit effective après tout ce temps ...



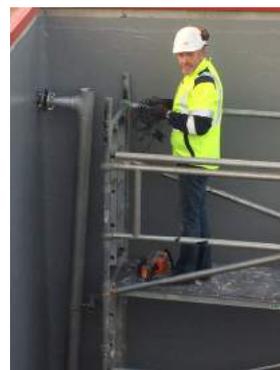
De gauche à droite: IRH-Antéa (Baldensperger); PVS (Lechner); le maire; MTS (Vocanson) et Scirpe (Bonvin).



Pose de résine et vérification ...



Bassins pleins ..



Vente de la maison forestière

L'ancienne maison forestière située au 14 rue de l'Avenir, a été vendue à M et Mme Julien Mendes le 28 novembre 2017.

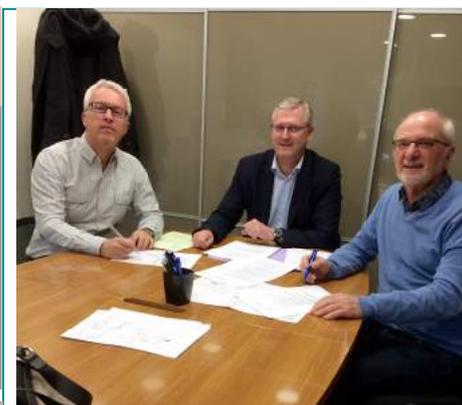
La commune leur souhaite d'y vivre très agréablement.



Lotissement du « Clos de l'ancienne gare »

Signature pour la vente de l'ancienne gare.

Le Maire, le Notaire à sa droite et en face M Busson Arnaud, l'acquéreur, ont signé ce jeudi 23 novembre 2017 la vente du terrain de la zone de l'ancienne



ancienne gare dans la cadre de la création du futur lotissement. Les travaux ont commencé avec le démantèlement de la halle de l'ancienne gare.

Le périmètre du lotissement s'étendra sur 7911 m2 où il est prévu de créer 12 lots à bâtir. Plusieurs parcelles sont déjà vendues. L'aménagement de cette zone correspond à une gestion cohérente de l'urbanisme du PLU (Plan local d'Urbanisme) bordée d'habitations et située à proximité du centre bourg et proche des services de proximité.

Travaux d'aménagement et de sécurité sur la RD8

Le planning et l'avancement des travaux de l'entreprise ROGER MARTIN ont débuté les travaux le 15/11/2017.

L'objectif principal de ces travaux est, d'une part la sécurité en sortant du cabinet médical et, d'autre part, de réduire la vitesse excessive des véhicules dans l'agglomération d'Emagny.

Deux ouvrages ont été réalisés :

- ◆ un effet « porte » avec une réduction de la chaussée juste après le panneau d'entrée d'Emagny. Il reste encore à mettre des bandes de résine colorée de type pépite et aussi de mettre des arbustes sur le bord de sorte que la route semble plus étroite.



- ◆ Un marché de plateaux surélevés entre la RD8 et la voie d'accès à la pharmacie. Une reprise plus directe allant sur la route, l'enlèvement de la voie de contournement et des plateaux ralentisseurs qui obligent à ralentir avec un rampant de 1,5m sur 12 cm. .

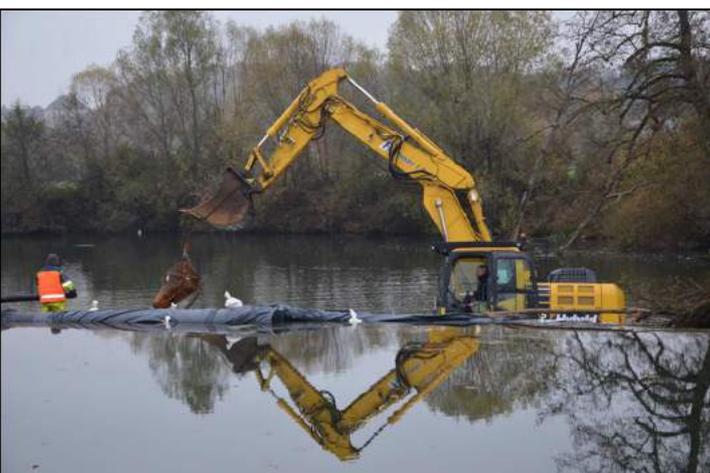
Bien entendu, les canalisations et les regards pour les grilles d'eaux pluviales ont été mis en place. Le terrassement au tour du pylône électrique a été fait avec la pose des bordures et collées sur l'enrobé avec un béton balayé.

Les travaux réalisés à ce jour sont conformes aux spécifications du marché avec un nettoyage des fonds de regards des grilles d'eaux pluviales, l'évacuation des résidus d'enrobés sur l'emprise du chantier et l'élimination des produits étrangers dans la terre végétale mise en place.

Certes la circulation a été perturbée par les travaux.

D'importants travaux sur l'Ognon

La SARL fonderie ALU SCEY souhaite réhabiliter le site de l'Ancien Moulin par l'implantation d'une micro-centrale électrique sur la rive gauche de l'Ognon. Le barrage d'une longueur de 180 m a nécessité des réparations pour alimenter les turbines de la future centrale.



Après avoir protégé le barrage avec des bâches, 40 tonnes de rochers ont été apportés et 50 tonnes de béton hydrofugé ont été acheminés par un tuyau afin de consolider l'édifice.

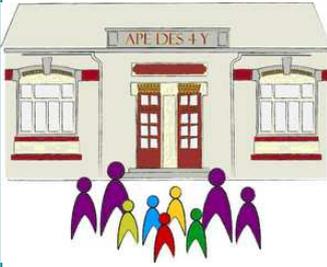
Signalétique

Sur les intersections de rue, une signalétique a été installée afin de mieux se repérer avec les commerces et services.



ASSOCIATIONS

L'Association des Parents d'Elèves des 4 villages renouvellera une collecte de papiers : vous avez des journaux, revues, magazines, vous pouvez les apporter en vrac à l'ancienne gare d'Emagny le samedi 3 mars de 10h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le dimanche 4 mars 2018 de 10h à 12h et dépôt libre devant la benne de 12h à 19h (selon météo).



La collecte des papiers sert à financer les projets pédagogiques des enfants scolarisés. La dernière collecte nous a permis de récupérer 7,34 tonnes de papiers (+ 2.64 T par rapport à la précédente opération). Et si on fixait maintenant comme objectif de dépasser la barrière de 8 tonnes?

Club Loisir Féminin

En novembre, vous avez eu le plaisir d'admirer l'exposition réalisée par le club loisir féminin, salle de la gare. De magnifiques réalisations étaient exposées ...



Noël à l'école

C'est sous un ciel mitigé mais clément que s'est déroulée la fête de Noël de l'école intercommunale d'Emagny, samedi 16 décembre. Les objets faits par les enfants et les parents d'élèves ont eu un énorme succès et tout s'est déroulé dans une ambiance festive !

Un grand merci :

- * à la CCVM pour le prêt des locaux périscolaires
- * à l'association Floranim pour le prêt du matériel,
- * à la mairie d'Emagny pour les autorisations délivrées
- * à l'équipe enseignante pour le bon déroulement et l'animation de cette fête.
- * au Père Noël qui a pris le temps de faire un détour exceptionnellement pour nous !
- * aux membres de l'APE et aux parents d'élèves qui ont fait un travail énorme de confection, de préparation et de service, le tout en un temps record pour un magnifique résultat!

et à vous tous pour votre participation!

Bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année à vous toutes et à vous tous!

Aimé HUOT, président de l'association

Ils l'attendaient, il est venu !



Le « clos de l'ancienne gare »

Un nouveau quartier ainsi qu'une voie verte va bientôt s'installer en lieu et place des anciennes voies, des locaux et terrains attenants.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le terrain a été vendu à Arnaud Busson pour un périmètre de 7911 m² avec 12 lots à construire. Certains lots seraient vendus et les travaux ont commencé par la démolition de l'ancienne gare qui, depuis le temps, était très abîmée et menaçait de s'effondrer. Une journée avec une pelleteuse a suffi à la mettre au sol et, par ailleurs, les futurs travaux continueront en 2018.



Il est à noter que cette démolition ainsi que les travaux concernant le chemin allant du clos sur la rue des tilleuls et la future voie verte bordant ce lotissement, seront effectués par l'acquéreur. Cette voie verte relie plusieurs communes et présente un intérêt pour le développement local et les déplacements doux. Le site porte encore les traces de l'ancienne voie du chemin de fer, notamment par la présence d'un ballast et un léger mur de soutènement pour soutenir le talus. Il est donc important que le talus se maintienne mais il s'est enfriché naturellement et les espèces étaient majoritairement de l'acacia.

L'utilité d'une haie à cet endroit est un apport paysager qui accompagne la voie piétonne. C'est un coupe vent pour les habitations, un apport naturel en terme de diversité des variétés qui la composent, une production de biomasse intéressante, un maintien du sol et un filtre des eaux de ruissèlements.

La zone ayant été rasée, une haie peut être prévue de deux manières.

La première se base davantage sur une régénération naturelle. Cette approche nécessite moins d'intervenants: le principe est de « laisser faire ». Cependant le résultat reste aléatoire, notamment en ce qui concerne la diversité de végétations. En particulier, les acacias demandent un certain dépressage du suivi.

La seconde consiste en une replantation du talus en faisant attention aux ambiances possibles et d'avoir la main sur son projet global à long terme avec un peu plus d'interventions.

La première solution n'a pas donné satisfaction. La commission souhaite enlever les souches sur le dessus du talus, remettre de la terre afin que le sol soit de bonne préparation, enlever les amas de terre qui bordent le talus en bas et laisser le mur de soutènement avec ses qualités et son image initiale. Dans ce contexte la commune devra uniquement replanter avec de jeunes plans forestiers et s'adapter à la création d'une haie naturelle comme on doit le faire par ailleurs avec le plateau vers la pharmacie.

L'ensemble de la haie pourra être agrémenté de nichoirs et abris divers pour favoriser l'installation de la faune. Les travaux de plantation ou la pose de mobilier refuge pour la biodiversité pourra se faire avec les enfants des écoles.

C'est plus de 30 personnes qui ont participé au tirage au sort des lots d'affouage ce jeudi 7 décembre 2017 à la Mairie d'Emagny sous l'œil attentif des garants désignés par le Conseil Municipal : Jean Pierre PATER, Georges GATTAUD et Joël BARDIN. Tous les arbres se trouvaient cette année sur le bois de l'Abbaye dans les parcelles n°9 et n°4.

Les essences sont très variées : les acquéreurs ont pu se partager des chênes, hêtres, bouleaux, trembles, merisiers, charmes, aulnes .

Le travail de coupe et de repérage dans le bois ont été réalisés par Jean Pierre PATER, Georges DATTAUD, Joël BARDIN, Gérard VOIRIN, Jacques SOULIERE et Alain MANET. On les remercie pour le travail qu'ils ont effectué.



Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La loi de 2005, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité des établissements recevant du public et des services à toute personne handicapée.

Cette loi vise désormais, sans distinction, tous les types de handicap, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité au premier juin 2005, ont été tenus de remettre un Agenda d'Accessibilité Programmée qui permet d'engager des travaux nécessaires dans un délai limité.

Le projet Ad'AP validé par le Préfet et le SDIS permet ainsi d'améliorer l'échéancier pour la mise en accessibilité.

Pour notre commune, l'Ad'AP porte essentiellement sur la mairie. Le diagnostic détermine les travaux d'accessibilité nécessaires à entreprendre et le plan de financement.

Déjà prévu en 2017, les travaux ont commencé avec un peu de retard via le projet de l'Ad'AP. Les entreprises retenues pour le début 2018 concernent:

- Démolition, maçonnerie, chape, carrelage : SARL Baranzelli de Gray
- Doublage, cloisons, plafonds: : Comtoise de peinture de Serre les Sapins
- Menuiseries extérieures et menuiserie intérieure : VD Menuiserie de Baume les Dames
- Electricité : Electric Service des Auxons
- Mobilier sur mesure : Souvet de Septfontaine

A noter que le lot « Zinguerie » a reçu une offre un peu plus tard pour une bande d'engravure et bavette contre le mur et que celle-ci sera bientôt notifiée.

Le conseil municipal mettra le dossier dans les emplacements municipaux afin que chacun puisse imaginer notre nouvelle mairie avec un secrétariat en bas, le bureau du maire et des archives tout à fait conformes dans le local dit des alambics...

Cette année nous avons eu le plaisir d'unir par les liens du mariage:

- ◇ Madame MARCHAND Audrey et Monsieur GUILLAUME Aurélien le 24 juin 2017
- ◇ Madame FORNOT Nathalie et Monsieur MARCION Alain le 26 août 2017
- ◇ Madame SANTI Marion et Monsieur COLIN Alexandre le 25 novembre 2017



Nathalie et Alain MARCION



Marion et Alexandre COLIN

Nous avons eu également le plaisir de célébrer notre premier PACS entre :

- ◇ Madame LAMBERT Chloé et Monsieur FOURNY Stéphane le 19 décembre 2017

Nous avons entreposé rapidement des conteneurs à verres à la sortie d'Emagny sur la route de Moncley. Bien entendu, ceux-ci doivent être entreposés sur un site différent et surtout moins vulnérable car cette zone est en PPRI (plan de prévention du risque inondation) qui le classe en aléa fort.

Nous avons quelques idées, mais en avez-vous d'autres ... ?



Tensions de fin d'année ... vol et insécurité.

Recrudescence de cambriolages : la gendarmerie – brigade de proximité – d'Ecole Valentin a informé la commune mi-novembre sur une recrudescence de cambriolages dans le secteur. Comme à la fin de chaque d'année, l'intensification de l'activité commerciale génère un accroissement des flux humains et financiers qui, associée à une tombée de nuit prématurée constitue un environnement très prisé pour les cambrioleurs. Si les commerces restent une cible privilégiée, les résidences des administrés ne le sont pas moins, même les communes sont visées !

Emagny n'a pas été épargnée, Le 29 novembre, les compteurs électriques communaux situés place des Tilleuls ont été arrachés et volés. Quelques jours plus tard, les vitabris ont été dérobés dans le local de Flor'Anim. La commune, face à ces malversations, a prévenu les pouvoirs de police et porté plainte afin d'obtenir réparation par le biais des assurances.

Par ailleurs, des habitants signalent que des jeunes sont en train de jouer à l'intérieur de la crèche qui a été installée par l'association Flor'Anim dans la fontaine. Encore une fois il a fallu faire appel aux forces de l'ordre afin qu'elles effectuent des contrôles.

Des déchets sauvages inacceptables !

Par deux fois au mois de novembre des déchets ménagers ont été trouvés vers la cabane de chasse située sur la route Chevigney... des sacs de déchets de toutes sortes, des morceaux de plastique, des couches culottes, des denrées périmées ont été jetés pêle-mêle dans les fossés



Rappel de la réglementation en cas d'abandon d'ordures :

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez : une **amende forfaitaire** de 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant), et 180 € au-delà de ce délai. À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, **vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €,** ainsi que la confiscation du véhicule.

Déjection animales

Nous constatons que les trottoirs des rues d'Emagny sont envahis de crottes de chien. Il est intolérable de ne pas respecter la propreté des rues, nous vous rappelons que les propriétaires de chien sont passibles d'une amende.



Sortie école et stationnement !

Depuis quelques semaines nous avons constaté que certaines personnes accédaient avec leur véhicule au périscolaire (matin et soir) par les chemins de chaque côté de la caserne des pompiers.

Nous vous rappelons qu'ils sont formellement interdits au public.

Il est également strictement interdit de se garer devant la caserne des pompiers.

